

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1536

présenté par

M. Potier, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, Mme Pires Beaune, M. Baptiste,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Garot, Mme Rouaux, Mme Thomin et les membres du
groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les financements pouvant être accordés par l'État pour la mise en œuvre d'une feuille de route nationale favorisant l'accès à une « assiette durable », c'est-à-dire à un repas de qualité, à moindre impact environnemental, favorisant la santé publique.

Cette feuille de route constitue un plan pluriannuel, conforme aux recommandations scientifiques, listant les actions à entreprendre dans les années à venir pour rendre plus accessible une alimentation de qualité, diversifiée et plus respectueuse de l'environnement. Elle permet notamment d'identifier les moyens à mobiliser par l'État pour renforcer l'accompagnement des services de restauration collective dans la diversification des sources de protéines et l'approvisionnement, en complément à cette démarche, en produits carnés de meilleure qualité. Elle permet également d'identifier des mesures favorisant une approche universelle et non stigmatisante de l'accès à une alimentation plus durable.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés propose d'établir une feuille de route nationale pour l'accès à une « assiette durable », c'est-à-dire à un repas de qualité, à moindre impact environnemental, favorisant la santé publique.

Le consensus scientifique est clair : nous devons diversifier nos sources de protéines et manger des produits de meilleure qualité, à la fois pour notre santé et celle de la planète. Pour y parvenir, nous proposons un plan pluriannuel, conforme aux recommandations scientifiques, listant les actions à entreprendre dans les années à venir pour rendre plus accessible une alimentation de qualité, diversifiée, plus respectueuse de l'environnement. Cette feuille de route permettra notamment d'identifier les moyens à mobiliser par l'État pour renforcer l'accompagnement des services de

restauration collective dans la diversification des sources de protéines et l'approvisionnement, en complément à cette démarche, en produits carnés de meilleure qualité.

Elle permettra également d'identifier des mesures favorisant une approche universelle et non stigmatisante à l'accès à une alimentation plus durable. Nous devons en effet construire un nouveau système de protection universelle face à la faim qui, dans une logique de santé publique, ne fera plus de l'alimentation un marqueur social.